



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Arrêté n°013-2026

Arrêté portant permission de voirie pour travaux

Le maire de la commune de Manteyer,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de CIRCET CAB1580 en date du 03/04/2026 qui souhaite effectuer les travaux suivants : Remplacement poteau télécom sur GESAR260318HYR282505 pour ORANGE au 293, Impasse de Combe Noire.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE :

Article 1 : Du 20/04/2026 au 04/05/2026, l'entreprise CIRCET CAB1580 est autorisée à procéder à Remplacement poteau télécom sur GESAR260318HYR282505 pour ORANGE au 293, Impasse de Combe Noire.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. La durée des travaux, y compris les éventuelles remises en état, ne devra pas excéder 7 jours.

Article 6 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7 : M. le commandant de gendarmerie est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Manteyer le 07 avril 2026

Le Maire :

Frédéric REY

